



Garantie Nez de marche

Usage Résidentiel

La suivante garantie est émise pour une période de 2 ans au niveau structurel pour les produits utilisés en intérieur sec, en déterminant les obligations suivantes du fabricant.

Le fabricant garantit au consommateur original final que:

- La couche de mélamine ne s'usera pas.
- Le dessin du sol ne subira pas de décoloration due aux rayons UV ou à la lumière artificielle.
- Le sol ne sera pas taché par le versement accidentel de produits de consommation domestique habituels, tels que aliments et boissons.
- N'aura pas de défauts de fabrication.
- Résistera aux dommages provoqués par des projections d'eau habituels en environnement domestique, à condition que nos instructions de nettoyage et d'entretien aient été suivies et que le montage ait été réalisé conformément aux indications d'installation de 'Cuisines, salles de bains, buanderies et autres espaces susceptibles d'être exposés à l'humidité'.

Si le produit n'était pas conforme à ces facteurs, le fabricant échangerait au consommateur final les nez de marche défectueux contre des nouveaux du même décor ou équivalent de la nouvelle gamme de couleurs, tous frais d'installation et de main-d'œuvre étant exclus.

Pour bénéficier des conditions de garantie, le consommateur original final devra notifier le défaut au fabricant, directement ou à travers un vendeur agréé, dans un délai maximum de 30 jours après avoir découvert le défaut, mais toujours dans la période de validité de la garantie.

Cette garantie ne couvre pas l'usure ou les dommages dus à une installation, un nettoyage ou un entretien incorrect, contrairement aux instructions données dans la Notice de Montage jointe et élargies dans le site www.faus.international. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par l'une des possibilités suivantes:

- Accidents, abus ou usage indu.
- Exposition à la chaleur ou au froid extrême.
- Installation incorrecte.
- Entretien incorrect ou contact permanent avec une humidité extrême.
- Dommages de transport causés par des tiers.
- Modification, altération, réparation ou services fournis par des vendeurs FAUS® non autorisés.
- Toute usure ou tout dommage causé par une Force Majeure.
- Usure anormale telle que dommages provoqués par des chaussures à talon aiguille, protection insuffisante des meubles, gravillons, sable ou autres éléments abrasifs.
- Dommage causé par l'eau, en raison d'une humidité excessive du béton, pression hydrostatique, inondation provoquée par congélateurs, réfrigérateurs, générateurs de glace, éviers, lave-vaisselle ou tuyauteries.

Elle ne couvre pas non plus les problèmes causés par des défauts de fabrication non identifiés préalablement à l'installation. La garantie ne s'applique que si les zones endommagées du Mampelan FAUS® sont visibles et affectent une surface supérieure à un millimètre carré.

Pour bénéficier de la garantie, l'installation doit avoir été réalisée conformément à nos instructions d'installation, décrites dans notre notice de pose et élargies dans le site www.faus.international. L'utilisation de la garantie est soumise à la présentation d'une preuve d'achat. Le consommateur original final devra présenter ou envoyer au vendeur agréé FAUS® un reçu valable ou tout autre document faisant preuve d'achat. Le consommateur original final devra présenter ou envoyer au vendeur agréé de FAUS® une description écrite et détaillée du problème avec une photographie montrant clairement le problème sujet à garantie, à l'adresse suivante :

FAUS INTERNATIONAL FLOORING, S.L.

C/ Jovada nº14

46727 Real de Gandía

(Valencia) España

Le fabricant n'autorise qui que ce soit à assumer toute obligation ou responsabilité concernant ce produit en son nom. Cette garantie confère au consommateur final des droits légaux spécifiques. D'autres droits, qui varient d'un pays à l'autre, peuvent exister par ailleurs. Pour tout litige et toute action judiciaire pouvant surgir à l'occasion des actions qui pourraient découler de cette garantie, le consommateur original final se soumettra aux Tribunaux E-46700 de Gandía, refusant l'intervention de toute autre juridiction. En cas de refus de garantie prononcé par voie judiciaire, les frais et les coûts judiciaires générés seront à charge du consommateur original final.



Conditions de garantie

La garantie suivante est délivrée pour une durée de 5 ans sur des produits utilisés en intérieurs domestiques secs.

Cette garantie s'applique uniquement sur les produits fabriqués exclusivement par FAUS International Flooring S.L.U. (ci-après FAUS), dont l'étiquetage indique expressément le cachet de garantie offert par le fabricant (FAUS) ci-après "le produit", la présente garantie étant émise dans les termes suivants.

1. FAUS garantie au client le produit à condition que celui-ci s'utilise en conformité avec les usages et les finalités explicitement prévues, pendant 5 ans, à compter de la date d'achat (dénommée ci-après: durée de garantie).
2. Pour l'application de la présente garantie, il faut tenir compte du fait que le produit est soumis à une dépréciation annuelle. Par conséquent, en cas d'application de la présente garantie, la valeur du produit est calculée en appliquant une dépréciation de 1/5 de la valeur du produit installé dans le temps approprié en se référant à la date d'achat comme le début de la dépréciation du produit et la date de la réclamation en tant que calcul final.
3. La présente garantie ne s'applique qu'aux défauts du produit résultant du processus de fabrication, c'est-à-dire qui ne sont pas causés pendant le transport, manipulation, conditionnement préalable ou installation du produit.
4. Avant l'installation du produit, celui-ci doit être soigneusement vérifié afin de détecter tout dommage ou défaut visible (changements de couleur, différences de brillance, défauts de papier, etc.) L'installation de pièces endommagées ne sera pas couverte par la présente garantie. La présente garantie expire dans les 30 jours suivant l'achat du produit pour des défauts visibles à l'œil nu.
5. Les instructions relatives à l'installation, au nettoyage et à l'entretien doivent être lues attentivement, de plus il est nécessaire de vérifier le bon suivi de celles-ci pour que la garantie puisse être appliquée. Les instructions sont présentes dans les colis, dans le cas contraire, adressez-vous vers l'établissement dans lequel vous avez acheté le produit pour demander une copie gratuitement ou adressez-vous à www.faus.international. Si vous avez des questions concernant l'installation ou l'entretien du produit, veuillez contacter votre fournisseur.
6. Pour donner effet à cette garantie, vous devez contacter le fournisseur dans les 30 jours qui suivent à la découverte du défaut, sous présentation de la facture d'achat avant la fin de la période de garantie. La présente garantie ne s'applique qu'au premier acheteur et ne peut en aucun cas être transmise à des tiers.
7. FAUS se réserve le droit de contrôler le produit et/ou l'installation faisant l'objet de la réclamation et, en tout état de cause, de recueillir ou demander toutes les informations relatives au produit, installation, entretien et utilisation du produit, nécessaires pour une évaluation correcte de la réclamation.
8. La présente garantie ne couvre aucun coût supplémentaire par rapport à la valeur d'achat indiquée, au titre d'installation, des frais de remplacement et/ou du démontage et de l'enlèvement du produit, des matériaux supplémentaires nécessaires ou des pénalités (par exemple, en raison de retards dans l'achèvement des travaux, etc.).
9. FAUS ne sera pas responsable, ni vis-à-vis du client, ni vis-à-vis d'un tiers, d'un dommage accessoire ou consécutif résultant du non-respect de cette garantie.
10. Le produit remplacé est garanti pour le temps restant entre le moment où la réclamation du client a été déposée et la fin de la période de garantie correspondante, calculé à partir de la date d'achat du produit pour lequel la réclamation a été formulée.
11. La présente garantie ne couvre pas les bosses, les éraflures, les dommages causés par des agents naturels (eau, érosion, insectes, etc.), les dommages résultant d'altérations du produit, ni les dommages causés par négligence. Cette garantie ne pourra pas s'appliquer lorsque les instructions d'installation et/ou entretien du produit n'ont pas été respectées et que les produits n'ont pas été utilisés aux fins pour lesquels ils ont été fabriqués. Aussi dans le cas où les recommandations d'utilisation établies par le fabricant n'ont pas été respectées, le client a tenté d'éliminer les défauts par lui-même ou avec l'aide de tiers, soit n'a pas communiqué par écrit à l'établissement d'achat les motifs de sa réclamation en joignant une facture d'achat.
12. Pour que la présente garantie soit applicable, les dommages produits doivent être visibles à une distance d'au moins 1,50 m. Pour les valeurs inférieures à ladite valeur, la détérioration du produit n'est pas considérée comme ayant eu lieu dans les conditions de garantie.
13. La responsabilité de FAUS est limitée à la restitution du produit endommagé par un autre avec le même design et caractéristiques. Si celui-ci n'était pas disponible, il serait remplacé par tout autre choisi par le client de valeur égale, calculé conformément à la clause 2 du présent contrat. FAUS n'autorise aucun client, ni aucun tiers, à établir des obligations ou des responsabilités supplémentaires de FAUS concernant le produit.
14. Les défauts non imputables au fabricant, tels que rayures, coups, dommages indirects, défauts dus à l'humidité, abus ou entretien incorrect et/ou décoloration au fil du temps, ne peuvent pas être couverts par la garantie.